



## Mot du président

Une enquête a été menée par le SNI et l'UNPLIB auprès de titulaires de professions libérales au sujet du fléau que représente l'absentéisme (ou « no-show ») de nos patients/clients. La presse radiophonique et télévisée a très largement relayé cette enquête, les préoccupations y exprimées ainsi que les solutions pratiquées par certaines de nos professions. Un article du SNI en reprend les conclusions dans ce Courrier.

L'Assemblée générale du Conseil Européen des Professions Libérales (CEPLIS) se déroulera à Milan le 14 juin, suivie par le Comité permanent. Cette Assemblée générale verra le renouvellement des mandats d'administrateurs pour une période de trois ans. Si les votes nous sont favorables, notre trésorier Michaël Van Gompén nous représentera dans le Bureau exécutif. Personnellement, je l'accompagnerai lorsque c'est souhaitable, tant aux réunions du Comité exécutif qu'aux Assemblées générales, tout comme, Jean Ruwet, notre Vice-Président. Dans le même ordre d'idées, nous espérons que notre Secrétaire général, Jean-Yves Pirlot, sera reconduit au Bureau exécutif, en tant que délégué de son organisation européenne des géomètres-experts.

Le CEPLIS invitera prochainement les associations membres de l'UNPLIB à une séance de travail, fin juin, concernant le projet européen MUTUUS. Celui-ci vise à porter des projets d'une meilleure protection sociale des indépendants auprès de la Commission européenne.

Citons aussi notre participation à la journée européenne des professions libérales au Comité économique et social européen, le 10 mai dernier, qui fut orientée vers l'avenir et les défis post-Covid de notre secteur.

Le 23 septembre prochain, la journée mondiale des professions libérales sera l'occasion de mettre à l'honneur nos associations-membres autour d'une thématique. Il vous sera proposé d'organiser une action en interne à cette période. Un événement de clôture reprendra les conclusions et les aspirations de chacun.

Dans ce numéro, deux articles d'ACERTA, notre nouveau sponsor, expliquent leurs divers champs d'activité.

Notez aussi que le 28 juin, notre Assemblée générale aura pour tâche de désigner les nouveaux mandataires de notre Union.

Enfin, je terminerai par une pensée particulière pour notre administrateur Philippe Fontenai (représentant le SNI), récemment victime d'un sérieux problème de santé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et espérons le revoir dès que possible parmi nous.

**Bernard Jacquemin**  
Président de l'UNPLIB



## Acerta vous invite à l'événement RH le 14 juin prochain

Comment être et rester un employeur attractif aujourd'hui ?

C'est ce que nous vous démontrerons le 14 juin lors de notre événement RH.

Rémunération attractive, innovation, transformation des contraintes en opportunités, le bon talent à la bonne place, les chiffres du marché de l'emploi, ...tous ces éléments seront parcourus afin de vous donner les pistes et les astuces pour **attirer et garder les talents** aujourd'hui. Dans ce contexte de pénurie d'emploi, c'est plus qu'utile.

Fred Colantonio, conférencier international et coach accompagnateur stratégique des entreprises, y partagera également son expérience.

Découvrez le programme complet et inscrivez-vous vite à cet événement gratuit via l'adresse : <https://www.acerta.be/fr/employeurs/evnement-rh-2022>

**acerta**



---

## Confiez la gestion de votre statut social à Acerta et payez moins de cotisations sociales

Nous avons un nouveau partenaire : ACERTA

Acerta est un Secrétariat Social , un Guichet d'Entreprise et une Caisse d'Assurances Sociales a

**Savez-vous qu'il est le leader au niveau national depuis 20 ans ?**

Plus de 330 000 indépendants l'ont choisi et leur font confiance chaque jour.

Vous payez tous les 3 mois des cotisations sociales déterminées par le gouvernement en fonction de vos revenus. Sur ces cotisations sociales, les caisses d'assurances sociales appliquent des frais de gestion. Acerta est le moins cher du marché avec des frais de gestion de 3.05%. A titre de comparaison, Securex est 34 % plus cher, Partena 39 % et UCM 33 %. Ce qui peut représenter une différence substantielle.

### **Pourquoi choisir Acerta ?**

- Les frais de gestion les plus bas du marché: 3,05% - [Calculez ici votre avantage](#)
- Un traitement endéans les 48 h de vos questions et demandes
- Une accessibilité directe par téléphone et par mail
- Un accès personnel en ligne via notre plateforme digitale MyAcerta ainsi que pour votre comptable
- Le soutien le plus complet pour les indépendants avec des conseils d'experts, près de chez vous

### **Convaincu ?**

[Transférez votre compte à la caisse d'assurance sociale Acerta.](#) Vous pouvez le faire gratuitement et simplement en remplissant le formulaire.

Acerta se charge ensuite de toutes les démarches administratives.

Votre demande sera prête en quelques minutes !

- **Délai de démission** (6 mois) : avant le 30 juin 2022
- **Effet** : 1er janvier 2023



---

## **« Professions médicales: le no-show toujours en hausse »**

**Le nombre de patients qui ne se présentent pas à un rendez-vous sans l'avoir annulé au préalable a continué à augmenter. C'est l'un des constats d'une enquête menée par le SNI en collaboration avec l'Unplib et ses fédérations affiliées auprès de quelque 450 titulaires de professions médicales. Ce no-show a non seulement des conséquences sur l'agenda des indépendants touchés mais aussi sur leurs revenus. En effet, pour ¾ d'entre eux, le préjudice s'élève à environ 250 euros par semaine, voire à 500 euros pour 2 sur 10. Pourtant, 4 sur 10 ne demandent jamais de compensation parce qu'ils jugent que le patient ne paierait de toute façon pas ou que la législation est trop floue. Ils sont d'ailleurs près de 90% à demander plus de clarté en ce sens. Enfin, près de 6 sur 10 estiment que l'annulation doit avoir lieu au plus tard dans les 24h.**

Même si le phénomène reste heureusement encore minoritaire (moins d'1 cas sur 5), le nombre de no-shows, soit les patients qui ne se rendent pas à un rendez-vous sans l'avoir annulé, est toujours en augmentation. C'est l'un des constats d'une enquête menée par le SNI, avec la collaboration de l'Unplib et de ses fédérations affiliés, auprès de 453 titulaires de professions libérales médicales (médecins, kinésithérapeutes, psychologues, dentistes...).

«Aujourd'hui, la quasi-totalité (95,5%) des titulaires de professions libérales médicales travaille sur rendez-vous, du moins certains jours de la semaine», constate le SNI. «Ils arrangent donc leur agenda en fonction pour notamment éviter les trous. Ce no-show a donc non seulement des conséquences en termes de charge de travail des indépendants touchés mais aussi sur leurs revenus». En effet, pour ¾ d'entre eux, le préjudice s'élève à environ 250 euros par semaine, voire à 500 euros pour 2 sur 10.

Toutefois, nombre d'indépendants touchés (41%) ne prennent jamais la peine de demander un dédommagement aux patients qui n'annulent pas à l'avance. « Ils estiment en effet que c'est peine perdue car le patient ne paierait de toute façon pas ou que la législation ou le code de déontologie propre à certaines professions est trop flou mais également que ce ne serait pas 'commerçant' et qu'ils prendraient le risque de perdre des patients ».

Pour clarifier le problème, ils sont près de 9 sur 10 (87%) à demander aux autorités de légiférer en la matière et d'introduire dans la loi un dédommagement. « Il pourrait s'agir d'un montant équivalent à une partie ou à la totalité des honoraires ou d'un montant forfaitaire. Cela permettrait ainsi à tous de s'appuyer sur une législation claire et univoque pour l'ensemble des professions médicales et paramédicales ».

Enfin, en ce qui concerne les délais raisonnables pour une annulation, 6 sur 10 (59%) les fixent à 24 heures. « Il faut cependant noter qu'ils sont aussi de plus en plus nombreux à parler de 48 heures à l'avance dans le but de pouvoir éventuellement combler ces trous en contactant d'autres patients qui seraient en attente. »



---

## Enquête concernant l'Evidence Based Practice parmi les prestataires de soins de santé primaires

**Êtes-vous enthousiaste, critique ou indifférent à l'égard de l'evidence based practice? Trouvez-vous qu'il est facile ou difficile de trouver votre chemin? Les informations disponibles sont-elles suffisantes ou insuffisantes? Vous pouvez utiliser cette enquête pour exprimer votre opinion.**

Cette enquête s'adresse aux dentistes, diététicien-ne-s, ergothérapeutes, infirmier-ère-s, kinésithérapeutes, logopèdes, médecins généralistes, pharmacien-ne-s, podologues, psychologues et sage-femmes. Si vous travaillez activement (à temps partiel ou à plein temps) dans un des domaines des soins primaires surmentionnés, nous vous invitons à compléter ce questionnaire. Vous pouvez accéder à l'enquête via le lien ci-dessous (vous pouvez également les trouver dans votre EHealthbox). Remplir le questionnaire prendra environ 10 à 15 minutes.

<https://nl.surveymonkey.com/r/ebpmeting>

Dans le cadre de sa mission au sein du réseau Evidence-Based Practice (réseau EBP), la cellule évaluation du Cebam (Centre belge pour l'Evidence-Based Medicine) a développé une enquête concernant la culture EBP parmi les prestataires de soins de santé primaires. Les résultats de cette enquête permettront au réseau EBP de mieux répondre aux besoins des soignants.

Pour vous remercier de votre participation, vous avez une chance de gagner un Bongobon "émotions au masculin/féminin". Le gagnant sera tiré au sort parmi 10 participants une fois le questionnaire rempli.



Équipe évaluation

Prof. dr. Patrik Vankrunkelsven (chercheur principale)  
Dr. Carolien Strouwen (chercheuse)  
Dr. Deborah Seys (chercheuse)  
Dr. Anne-Catherine Vanhove (chercheuse)

---

## Collaboration avec le CEPLIS

Le Conseil Européen des Professions Libérales (CEPLIS), dont l'UNPLIB est membre actif, fut fondé dans les années 1970 pour fédérer notre catégorie socioéconomique au niveau européen et transférer ses propositions, ses demandes, et ses préoccupations, aux institutions communautaires.

Comme ses statuts le stipulent, le CEPLIS a comme objectif la coordination et la promotion des intérêts moraux, culturels, scientifiques et matériels des professions libérales. Il est à la fois un observatoire, un forum, un lobby et une ambassade du secteur auprès de l'UE.

Les professions libérales belges jouent un rôle majeur au sein de notre Conseil par le biais de l'UNPLIB. Depuis les années 2000, cette dernière siège sans interruption au sein du Bureau Exécutif, qui définit les lignes directrices de notre action en faveur de nos professions. Très récemment, nous avons mis en place une nouvelle synergie dans le cadre du Projet Européen MUTUUS dont l'objectif est d'étendre la protection sociale des indépendants, renforcer le dialogue social, et utiliser celui-ci comme outil pour promouvoir les droits sociaux. Les indépendants et leurs représentants seront très prochainement invités à échanger sur ces sujets à l'occasion d'un séminaire national organisé par le CEPLIS.

Ce 14 juin, l'UNPLIB est de nouveau candidate aux élections pour le renouvellement de notre Bureau Exécutif, qui sera appelé à devenir la voix de notre secteur dans un cadre géopolitique et économique international et européen inédit.

Les actualités et projets du CEPLIS sont accessibles sur le site web <https://ceplis.org/>  
Le Secrétariat est disponible pour plus amples renseignements à l'adresse mail [secretariat@ceplis.org](mailto:secretariat@ceplis.org)



Union des professions  
libérales et intellectuelles



---

*Copyright © 2020 Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique, Tous droits réservés.*

Nos coordonnées :  
Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique  
Avenue de Fré 191  
1180 Bruxelles  
+32 492 50 72 41